



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le 27 janvier 2026 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration <i>1 siège vacant : représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département</i>	16	Date de la convocation : 20 janvier 2026
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 03 février 2026
Suffrages exprimés	13	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, Mme Aline DUZERT, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
Mme Aline DUZERT à Mme Marylène HENAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Adhésion à la centrale d'achat « CANUT »**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-1,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-2 et L2112-4.

**Considérant** le besoin du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dax d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population,

**Considérant** que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif et qu'il est dans l'intérêt du CCAS de Dax de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et des prestations réalisées,

**Considérant** que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,

**Considérant** que les marchés du numérique et des télécommunications sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique,

**Considérant** l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale,

**Considérant** que l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet au CCAS de Dax de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique,

**Considérant** que l'adhésion à la CANUT est gratuite mais qu'un coût d'utilisation est facturé par l'association selon les tarifs révisables suivants :

Coût annuel	Établissement < 500 employés		
	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1 accord-cadre	300 €	300 €	360 €
2 accords-cadres remise 20%	240 €	480 €	576 €
3 accords-cadres remise 30%	210 €	630 €	756 €
4 accords-cadres remise 40%	180 €	720 €	864 €
5 accords-cadres remise 45%	165 €	825 €	990 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	150 €	900 €	1 080 €

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation du / de la représentant(e), le cas échéant à main levée sur décision à l'unanimité du Conseil d'administration du CCAS.

**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ainsi que son coût annuel d'utilisation, révisable, tel que décrit ci-dessus,

**Article 2 : désigne** M. Patrice BOUCAU en qualité de représentant du CCAS de la Ville de Dax au sein de l'association, pour notamment siéger à l'assemblée générale de la CANUT,

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la CANUT.

Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,



  
Le Président du CCAS,  
Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20260128-20260127-4-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026